

DROIT INTERNATIONAL ET DÉVELOPPEMENT

RÉSUMÉ :

L'étude a pour objectif de montrer que le droit du développement s'est non seulement reconfiguré aujourd'hui, mais de plus, a vu émerger à ses côtés une nouvelle branche du droit appelée « droit de la reconnaissance ». Ce faisant, les deux droits du développement et de la reconnaissance doivent être pensés ensemble, car ils sont très souvent liés et ils constituent peut-être les nouveaux « piliers » d'une société mondiale plus juste, c'est-à-dire qui soit fondée à la fois sur l'équité et le respect.

ABSTRACT :

The Study aims at showing that « development law » has not only been reconfigured, but has also seen the birth of another legal branch called « recognition law ». Therefore, « development law » and « law of recognition » have to be thought together since they are very often related and are perhaps the pillars of a new global society fairer, that is to say, based on both equity and respect.